

L'emploi scientifique dans l'enseignement supérieur et la recherche s'engage vers un décrochage inédit

Motion proposée par le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU au CNESER du 16/10/2018 : 47 pour, 7 abstentions.

Le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) stagne depuis 2005, avec pour conséquence la suppression ou le gel de postes de titulaires dans les établissements de l'ESR. Au CNRS, 1 581 postes de titulaires ont été supprimés¹ depuis 2005 et, pour l'ensemble des opérateurs de l'ESR, la différence entre les emplois exécutés et le plafond d'emplois s'élève à 19 294 postes². La Loi de programmation des finances publiques 2018–2022, confirmée par le projet de loi de finances 2019, pérennise cette contrainte budgétaire sur les établissements de l'ESR. La stagnation de la masse salariale des établissements de l'ESR, imposée par les gouvernements successifs, aura installé en 2022 une situation de régression de l'emploi scientifique dans l'ESR pendant plus de 15 ans.

Avec les contraintes budgétaires imposées par le gouvernement actuel, le président du CNRS envisage pour les quatre prochaines années une chute du nombre de recrutements de titulaires au CNRS avec 250 chercheur·e·s et 310 ingénieur·e·s et technicien·ne·s par an. Avec un âge moyen de recrutement¹ de 34 ans pour les chercheurs et de 33,5 ans pour les ingénieurs et techniciens, ce niveau de recrutement aboutirait sur le long terme à un CNRS avec 8 000 chercheurs et 8 835 ingénieurs et techniciens, contre actuellement 11 137 chercheurs et 13 415 ingénieurs et techniciens, c'est-à-dire de nouvelles réductions d'effectifs de 28% pour les chercheurs et de 34% pour les ingénieurs et techniciens. Tous les organismes nationaux de recherche se trouvent dans une situation comparable à celle du CNRS. Dans les universités, la dotation d'État en masse salariale est insuffisante pour recruter au niveau du nombre de postes autorisés, avec une différence entre les postes autorisés et publiés variant de 200 à 500 enseignants-chercheurs³ chaque année, malgré la hausse du nombre d'étudiants. Entre 2012 et 2018, alors que les effectifs d'étudiants dans l'ensemble de l'ESR progressaient de près de 300 000, les autorisations d'ouvertures de postes d'enseignants-chercheurs ont chuté de 44%, passant de 3 561 autorisations (2 099 MCF et 1 462 PU) à 1 986 autorisations (1 266 MCF et 720 PU). Ainsi, le nombre total d'enseignants-chercheurs (hors hospitalo-universitaire) a baissé de 180 entre 2012 et 2016, passant de 49 015 titulaires en 2012 à 48 835 en 2016. Avec un âge moyen de recrutement de 34 ans pour les maîtres de conférences, le niveau actuel de postes pourvus sur concours, historiquement bas, correspond au renouvellement d'un enseignement supérieur comportant moins de 40 000 enseignants-chercheurs, soit 30% de moins qu'actuellement⁴ (hospitalo-universitaire inclus).

Le CNESER estime que le nombre de recrutements dans l'ESR se situe à un niveau critique qui aboutirait sur le long terme à un décrochage inédit de l'emploi scientifique et de l'ESR publics. Conformément au texte « Les financements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche » voté par le CNESER le 18 septembre 2017, le CNESER demande un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique et technique avec la création de 5 000 postes de titulaires par an pendant 10 ans dans l'ESR (enseignant·e·s, enseignant·e·s-chercheur·e·s, chercheur·e·s, ingénieur·e·s, administratif·f/ve·s et technicien·ne·s). Ces 50 000 postes sont nécessaires pour titulariser les personnels en contrats à durée déterminée et occupant des fonctions pérennes, pour accompagner la hausse du nombre d'étudiants et, avec les crédits de fonctionnement et d'investissement appropriés, pour porter l'effort public de recherche et développement à 1% du produit intérieur brut.

¹ Bilans sociaux 2005 et 2016 du CNRS

² NEB 2017, Cour des comptes, 2018

³ Note de la DGRH – Enseignement supérieur – n°6 juin 2017

⁴ 56 436 enseignants-chercheurs en 2015-2016 : L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France n°10 - Avril 2017